

Commune de Cessières-Suzy

Séance du 1^{er} septembre 2026 à 19h15

Présents : Pierre BERTELOOT, Jérôme CANIVÉ, Patricia DESUMEUR, Cédric LAMOUREUX, Gérard GODIMUS, Arnaud DORANGEVILLE, Karine DROPSY, Olivier ROHAT, Audrey LACOURTE, Benjamin RENAUX, Hervé DOUCHET, Blandine REMY, Amélie ETIENNE-AUXENFANS, Corinne HANNECART

Excusés: Aurélie DELAPORTE (procuration à Cédric LAMOUREUX), Denis SANDELLI (procuration à Benjamin RENAUX), Virginie DESTREZ (procuration à Olivier ROHAT), Antoine VILLAIRE

Ordre du jour

- Validation du compte rendu de la réunion du 5 juin 2026
- Désignation du secrétaire de séance
- Information : démission d'un conseiller municipal
- Renouvellement contrat CDD contractuel de l'adjoint technique territorial au 1^{er} octobre 2026
- Renouvellement de la convention de délégation relative à la gestion des eaux pluviales urbaine, avec la CAPL
- Information : location du droit de chasse sur les parcelles à Suzy
- Modification des délégations du conseil municipal au maire
- Renouvellement du contrat pour le site internet de la commune
- Délibération pour la mission d'accompagnement de l'ADICA pour la procédure "Biens sans maîtres"
- Recensement de la population 2027 - délibération nomination du coordonnateur communal
- Développement rural et communication
- Proposition échange de parcelles sur le territoire de Cessières et Suzy
- Délibération sur la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (E.N.A.F)
- Délibération sur les devis pour le diagnostic des églises de Cessières et Suzy avec demande de subvention DIAGP (DIAGnostic Préalable) à la Région
- Délibération pour la validation du plan de financement (animation natura 2000)
- Travaux urgent dans le logement de Suzy et création nouvelle opération en investissement
- Information : Opération brioches du 5 au 11 octobre
- Information : panneau pocket pour diffusion et alertes aux administrés

Validation du compte rendu de la réunion du 5 juin 2026

Le compte rendu de la réunion du 5 juin 2026 a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Patricia DESUMEUR est désignée secrétaire de séance.

Information : démission conseiller municipal

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la lettre de démission de Marie Beugnet qui quitte la commune.

Renouvellement contrat CDD contractuel de l'adjoint technique territorial au 1^{er} octobre 2026

Présentation : Pierre BERTELOOT

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme Audrey CAMUS adjoint technique territorial contractuel, pour une durée de service de 11 heures hebdomadaires arrivera à échéance le 30 septembre 2026.

Le maire propose la reconduction de ce contrat sous les mêmes conditions.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au renouvellement du contrat de travail pour une durée de 12 mois.

Renouvellement de la convention de délégation relative à la gestion des eaux pluviales urbaines, avec la CAPL

Présentation : Cédric LAMOUREUX

Conformément à l'article L.5216-5 des alinéas 13 et suivant du code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération du Pays de Laon délègue à la commune la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ».

Au 31 décembre 2026, la convention de délégation de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines arrivera à échéance.

La CAPL propose la reconduction de cette convention sous les mêmes conditions à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de 6 ans.

La commune prend en charge le financement intégral des dépenses nécessaires à l'exploitation du service, en contrepartie du versement par la CAPL d'une compensation annuelle définie par la CLECT - commission d'évaluation des charges transférées - d'un montant de 2 949 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la reconduction de la convention de délégation de l'exercice de la compétence relative à la gestion des eaux urbaines entre la communauté d'agglomération du Pays de Laon et la commune et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

Information : location du droit de chasse sur les parcelles à Suzy

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire expose au conseil que suite à la délibération du conseil municipal en date du 5 juin dernier, les contrats de bail ont été signés avec les trois associations concernées.

Toutefois, la commune a été destinataire d'un courrier de l'avocat de l'association de chasse de Suzy, contestant le mode de répartition des terres louées.

Ce courrier a été reçu postérieurement à la signature du bail et fait état, en outre, d'un non-respect des règles de la commande publique dans l'attribution des parcelles.

Dans le but d'apporter tous les éléments de réponse à ce courrier, le maire a contacté une avocate spécialisée en droit rural et propose au conseil de lui confier ce dossier.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

Modification des délégations du conseil municipal au maire

Présentation : Patricia DESUMEUR

Lors de sa séance du 31 mars 2026, le conseil municipal a accordé des délégations au maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Afin de faciliter l'administration de la commune, il est proposé au conseil d'ajouter à cette délégation le point suivant :

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tous les litiges concernant l'attribution des baux, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

Cette délégation permettra au maire d'effectuer toutes les démarches dans le dossier évoqué sur les baux de chasse. Il rendra compte de l'avancement de la procédure au conseil municipal.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'ajout de ce point aux délégations consenties au maire.

Renouvellement du contrat pour le site internet de la commune

Présentation : Patricia DESUMEUR

Le contrat concernant le site internet de la commune arrive à échéance le 14 octobre 2026.

Le coût annuel est de 646 € HT et le contrat peut être renouvelé pour deux ou trois ans.

Le maire propose le renouvellement pour une durée de deux ans pour un coût total de 1622,40 €.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

Délibération pour la mission d'accompagnement de l'ADICA pour la procédure de « biens sans maîtres »

Présentation : Patricia DESUMEUR

Il existe actuellement sur la commune des parcelles bâties et non-bâties qui pourraient être considérés comme « biens sans maître ».

Plusieurs situations peuvent exister :

- Le propriétaire est décédé sans laisser d'héritiers connus ou ont refusé la succession
- Le propriétaire est inconnu et les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans

Les parcelles concernées sont ZE 49, ZD 57, AB 98 et AB 248.

Il existe également dans la commune des biens en état d'abandon.

Les parcelles concernées sont AB 152, 153 et 298.

Afin de régler ces procédures, l'ADICA - Agence départementale d'ingénierie pour les collectivités de l'Aisne - possède un service qui propose son appui aux collectivités.

Il s'agit d'effectuer les recherches auprès des services concernés, impôts, cadastre . et de mettre en place la procédure jusqu'à son aboutissement.

Le coût de cette prestation est de 1350 € pour le 1^{er} cas et de 600 € pour le second.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer les conventions de prestation avec l'ADICA portant sur une mission d'assistance technique et administrative relative à une procédure « bien vacant et sans maître ».

Recensement de la population - désignation du coordonnateur communal

Présentation : Patricia DESUMEUR

Le recensement de la population se déroulera dans la commune du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2027.

Cette opération est organisée par l'INSEE qui collecte dès à présent les éléments pour la mise en place du recensement.

Il est précisé qu'une campagne de communication sera mise en place afin que la collecte soit la plus complète possible. Le chiffre de la population est un des paramètres qui entre en jeu dans le calcul de la DGF - dotation globale de fonctionnement- attribuée chaque année aux communes par l'Etat.

Il appartient de désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation de la collecte et de son suivi.

Un ou des agents recenseurs seront ensuite nommés pour assurer la collecte de la commune de Cessières-Suzy.

L'INSEE organisera en fin d'année les formations coordonnatrices et agents.

Il est proposé de nommer Madame Patricia DESUMEUR comme coordonnateur communal.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

Développement rural et communication

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil qu'il a été contacté par la société SFR en vue de l'installation d'une antenne sur le territoire de la commune.

Après discussion, le conseil municipal s'accorde sur le fait que le débit internet est insuffisant sur la commune.

L'installation d'une antenne sur une parcelle communale devra toutefois faire, au préalable, l'objet d'une communication auprès de la population.

Proposition échange de parcelles sur le territoire de Cessières et Suzy

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire explique qu'un chemin de randonnée situé sur le mont des Veaux traverse un terrain privé. L'acquisition de cette parcelle permettrait de faire un circuit de randonnée sur ce site.

Il envisage de proposer au propriétaire un échange avec des parcelles communales (ZB 119 et AB 135) attenantes à sa propriété.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

Information sur la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (E.N.A.F)

Présentation : Jérôme CANIVE

L'adjoint informe le conseil municipal que la commune a été destinataire d'un courrier du président de la communauté d'agglomération du Pays de Laon concernant la modification du schéma de cohérence territoriale - SCOT.

Est évoquée la notion de garantie communale afin de faciliter le principe de lutte contre l'artificialisation des sols sans pénaliser les communes rurales en préservant leur capacité de développement.

Cette possibilité de consommer une surface minimale de 1 hectare d'espaces agricoles et forestiers - ENAF - ne concerne que les communes dotées d'un document d'urbanisme, ce qui n'est pas le cas de la commune de Cessières-Suzy.

La CAPL propose que la commune entame les démarches pour se doter d'une carte communale. Il s'agit d'une procédure longue et coûteuse qui permettrait toutefois de maîtriser l'urbanisation future en délimitant les secteurs où implanter des constructions.

Délibération sur les devis pour le diagnostic des églises de Cessières et Suzy avec demande de subvention DIAGP (DIAGnostic Préalable) à la Région

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire présente au conseil, les devis de la SAS MOSA « architecture et patrimoine » pour une mission de diagnostic architectural, patrimonial, sanitaire et économique sur les églises de Cessières et Suzy.

Les montants des devis sont :

Devis / Eglise de SUZY :

Montant HT : 10 800 €

Montant TTC : 12 960 €

Devis / Eglise de CESSIERES :

Montant HT : 14 450 €

Montant TTC : 17 340 €

Le coût pour la mission d'assistance technique et administrative par l'ADICA s'élève à :

Partie Etude : 3 000 € HT

Partie Travaux : 3 900 € HT

Le montant total HT est de 6 900 €, soit un montant total TTC : 8 280 €

Le coût global pour le diagnostic et la mission d'assistance technique s'élève à 28 250 € HT soit 33 900 € TTC

Une aide ciblée pour une étude préalable d'évaluation et de diagnostic à un projet de restauration du patrimoine (DIAGP) peut être allouée par la région sous forme d'une subvention plafonné à 15 000 € et à 80 % du coût total du projet.

Le conseil municipal, décide de valider la réalisation d'une étude préalable en vue de la restauration globale des édifices et de solliciter une subvention à la Région au titre du DIAGP (diagnostic), et autorise le Maire à signer les documents s'y réfèrent.

Délibération pour la validation du plan de financement - animation natura 2000

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le comité de pilotage Natura 2000 pour le site du marais de Cessières-Montbavin est présidé par le maire de Cessières-Suzy.

Le comité de pilotage conduit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000.

Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le DOCOB.

Le maire rappelle au conseil municipal, que dans sa séance du 5 juin 2026, par délibération n°2026/30 l'animation avait été confiée à l'ADREE suivant le devis d'un montant de 14 437.50 € HT.

Il rappelle au conseil municipal que le projet est subventionné par l'Union Européenne et par la Région.

Il invite le conseil municipal à valider le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant sollicitée auprès de l' U.E (FEADER)	11 550.00 €
Montant sollicitée auprès de la REGION	2 887.50 €
S/TOTAL financeurs publics	14 437.50 €
TOTAL GENERAL (coût du projet HT)	14 437.50 €

Le conseil municipal valide par 16 voix pour, le plan de financement de l'animation NATURA 2000, et autorise le maire à signer tous les documents s'y réfèrent.

Travaux urgent dans le logement de Suzy et création
d'une nouvelle opération en investissement

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire, indique au conseil, qu'actuellement les eaux de pluies du logement communal de Suzy, de la chaufferie, de la salle des fêtes et d'une partie de l'école sont récupérées dans une fosse fermée, qui, suite à des fortes précipitations, a débordé et provoqué une infiltration dans les murs du logement. Il convient de modifier le système de récupération des eaux de pluies.

Le maire présente au conseil, le devis de l'entreprise BEGUIN pour la création d'un puits d'infiltration avec raccordement pour la récupération des eaux pluviales du logement, de la chaufferie, de la salle des fêtes et d'une partie de l'école.

Il précise, qu'il faudra également refaire la terrasse de la cour du logement, qui sera réalisée en régie.

Le devis s'élève à 9 170,62 € TTC.

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires.

Les travaux devant être réalisés dès que possible, les crédits budgétaires n'étant pas ouverts au budget, il convient de prévoir les ajustements au budget 2026, en effectuer un virement de 10 000 € de la section fonctionnement vers la section investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la modification du budget primitif comme présenté par le maire.

Information « opération brioches » du 5 au 11 octobre

Présentation : Patricia DESUMEUR

L'opération brioches est organisée chaque année par l'APEI.

Cette opération est encadrée et la vente est organisée par la commune qui s'occupe de la commande des brioches.

Pour Cessières, la vente se fait à la mairie.

Pour Suzy, la vente se fera en porte à porte.

Les membres des associations peuvent apporter leur aide, mais la commune à la charge de transmettre les bénéfices, après déduction du prix d'achat des brioches.

Une fiche récapitulative est remise au responsable local.

Information « panneau pocket » pour la diffusion d'information
et d'alertes aux habitants

Présentation : Cédric LAMOUREUX

Panneaupocket est une application qui permet de communiquer rapidement avec les habitants.

Il suffit de télécharger gratuitement l'application sur un smartphone et de sélectionner les communes pour lesquelles l'utilisateur veut être informé de l'actualité.

Grâce à Panneaupocket, la mairie informe en temps réel la population.

Il peut s'agir des événements et manifestations mais aussi des alertes météo, coupure de réseau ou travaux sur la voirie.

La CA du Pays de Laon prend en charge le coût pour l'ensemble de ses communes membres et a fourni des flyers à distribuer aux habitants.

Le but est que le plus grand nombre de personnes téléchargent cette application.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le maire


Pierre BERTELOOT



La secrétaire de séance



Patricia DESUMEUR